

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS542

présenté par

Mme Morel, rapporteure thématique, M. Midy, rapporteur général Mme Le Hénanff, rapporteure thématique Mme Clapot, rapporteure thématique et M. Masségia, rapporteur thématique

ARTICLE 6

I. – À la première phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« personnes mentionnées »

les mots :

« fournisseurs mentionnés ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer la seconde phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle visant, d'une part, à clarifier des renvois inexacts et, d'autre part, à supprimer une redondance relative à l'information de la personnalité qualifiée chargée du contrôle du dispositif.